

République Française
Département HTE-MARNE
Commune de **BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2017

Référence
2017-081

Objet de la délibération
Assainissement de la commune déléguée de Bourmont lancement de la procédure DIG participation de la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	21 (dont 5 pouvoirs)

Date de la convocation
1 Décembre 2017

Date d'affichage
13 décembre 2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Haute-Marne

le : 14 DEC. 2017

Et

Publication ou notification du :

14 DEC. 2017

L' an 2017 et le 11 Décembre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Hôtel de Ville de Bourmont sous la présidence de HASELVANDER Jonathan, Maire.

Présents : M. HASELVANDER Jonathan, Maire, Mmes : JEANMAIRE Anne-Marie, KOMONS Marie-Laurence, MASSON Odile, MM : BADOINOT David, BARRET Jean-Nicolas, BATONNET Flavien, BINSFELD Lionel, DAMONT François, DEVAUX Jean-Marie, GAUVAIN Hervé, JEANDEMANGE Claude, MATHIEU Patrick, MICHEL Raymond, POULAIN Philippe, WAGNER Christian
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AUBRY Annie à M. POULAIN Philippe, MICHEL Marie-Odile à M. JEANDEMANGE Claude, MM : DROUOT Patrick à M. MICHEL Raymond, GILLET Christophe à M. HASELVANDER Jonathan, JOLY Julien à M. BINSFELD Lionel
Absent(s) : M. LEMOULT Cyril

A été nommé secrétaire : M. BATONNET Flavien

Suite au projet d'assainissement établi par EURO INFRA ingénierie, maître d'œuvre, le maire indique que l'ensemble des travaux à réaliser sur le domaine privé de la commune déléguée de Bourmont représente un montant de 755 844,32 euros TTC,

Il rappelle que la commune peut mettre en place une Déclaration d'Intérêt Général si 80% des personnes décident de se raccorder au système d'assainissement collectif. Dans ce cas, les particuliers peuvent espérer obtenir 10% de subvention du Département et 10 % de subvention de l'agence de l'Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité, de lancer une procédure de D.I.G. (Déclaration d'Intérêt Général) pour réaliser les travaux sur le domaine privé estimés à 755 844,32 euros TTC ;

- Sollicite les services de la Police de l'Eau pour le lancement de la D.I.G;

- Décide que la commune participera jusqu'à 50% du montant TTC des travaux tout en laissant une part fixe minimum à la charge de chaque particulier de 300 euros TTC + une part variable, toujours à la charge du particulier, en fonction des subventions qui seront octroyées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En mairie, le 14 décembre 2017

Le Maire,

Jonathan HASELVANDER

